Conseil général
1682 Lovatens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 13 MAI 2025

Le président Monsieur Yvon Pichonnat ouvre la séance à 20h30

1. **Appel :**

   Sont excusés : Madame Barbara Duperrex, Monsieur Thomas Jegat, Madame Delphine Jenny, Monsieur Joël Kuchen, Monsieur Claude Ogay, Madame Manuela Pernet, Monsieur Martin Pichonnat, Madame Camille Simond

   A démissionné : Monsieur Christian Corthésy

   Deux membres de la Municipalités sont présents, Monsieur David Pichonnat et Monsieur Arthur Lehmann.

   26 des 34 membres actuels du conseil général participent à la séance.

2. **Procès-verbal de la séance du 11 mars 2025**

   Plusieurs membres n'ayant pas reçu l'e-mail de convocation, la lecture du procès-verbal est donnée.

   Vote :

   L'assemblée accepte le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 par vingt-quatre oui et deux abstentions.

3. Préavis N°03-2025, compte 2024

Le syndic donne lecture du préavis, (en annexe)

La boursière, Madame Sarah Pichonnat donne lecture des comptes points par points

Le président donne maintenant la parole à la commission de gestion ayant traité ce préavis :

Rapport de la commission de gestion pour le nouveau règlement sur la distribution de l'eau (Pascal Pichonnat, Romain Sudan, Xavier Gottraux) du 13.05.2025 (en annexe) avec la conclusion suivante :

« La commission de gestion estime adéquate la proposition de la Municipalité énoncée dans son préavis N° 03-2025 et recommande au Conseil Communal de l'accepter »

Discussion :

Madame Emmanuelle Boss demande des précisions sur les frais informatique, le syndic lui répond que nous avons maintenant un prestataire informaticiens ainsi qu'un drive pour les sauvegardes. Les frais concerne également notre site web ainsi qu'une licence de comptabilité.

Vote :

L'assemblée accepte préavis N° 03-2025 à l'unanimité

4. Préavis N° 04-2025, traitement des indemnités communales

Le Syndic, Monsieur David Pichonnat donne lecture du préavis et informe des nouveaux tarifs qui seront appliqués en cas d'acceptation de ce préavis. Les principales modifications sont les suivantes :

- Forfait annuel pour les fonctions suivantes : syndic, municipaux, président du conseil, secrétaire du conseil
- Ajout d'un montant fixe versé par séance de municipalité ou conseil
- Forfait fixe pour les votations et commission
- Heures commune augmentées à CHF 30.00
- KM voiture augmenté à CHF 0.70
- Augmentation du tarif à CHF 600.00 pour l'horloge

Rapport de la commission de gestion pour le traitement des indemnités communales (Pascal Pichonnat, Romain Sudan et Xavier Gottraux) du 10 avril 2025 (en annexe) avec la conclusion suivante :

«La commission de gestion propose au Conseil Général, de les accepter et de les appliquer avec effet rétroactif au 1er janvier 2025 »

Discussion :

Monsieur Laurent Ogay demande pourquoi les vacations de la boursière et de la secrétaire communale ne sont pas mentionnées, il lui est répondu que ces revenus sont réglés par des contrats de travail et ne sont pas liés à ces vacations

Madame Valérie Kaelin demande si un comparatif a été fait entre les vacations actuelles et les nouvelles. Monsieur David Pichonnat donne les chiffres dans les grandes lignes.

Madame Sarah Pichonnat demande si les employés communaux vont également être augmenté à CHF 30.00 de l'heure. Il lui est répondue par l'affirmative.

Monsieur Julien Pichonnat demande comment cela va se passer pour les « heures tracteurs » qui ont été supprimées. Le syndic lui répond que c'est une entreprise comme une autre et que le tarif sera appliqué en fonction des travaux effectués sur la base d'un devis.

Monsieur Yann Mamin dépose un amendement afin que les frais de transport en commun soient également pris en charge.

Vote :

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'amendement

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité le préavis N° 04-2025

5. Préavis N° 05-2025, prêt à la société du Rallye FVJC 2026

Le Syndic donne lecture du préavis et précise qu'ils ont besoin de liquidité pour débuter les travaux.

Rapport de la commission de gestion pour le prêt à la société du Rallye FVJC 2026 (Pascal Pichonnat, Romain Sudan et Xavier Gottraux) du 24 avril 2025 (en annexe) avec la conclusion suivante :

« La commission de gestion trouve adéquate la proposition de la Municipalité et recommande au conseil général d'accepté ce préavis »

Discussion :

Madame Arlette Kisfaludi, demande par quel moyen la société va rembourser ce prêt, Le président du conseil donne la parole à Lionel Pichonnat membre du comité d'organisation il explique brièvement le fonctionnement d'une telle manifestation et informe qu'un budget a été minutieusement préparé.

Monsieur Pierre-André Golliez demande si les autres communes vont également prêter de l'argent, Monsieur Lionel Pichonnat lui répond que les autres communes ont également été approchées (Dompierre, Prévonloup) et qu'ils ont demandé à chaque commune la même somme. Après il n'est pas assuré que ces montants soient utilisé en totalité.

Monsieur Julien Pichonnat demande ce qu'il va se passer en cas de déficit, il lui est répondu que les dernières années c'est une manifestation qui a bien fonctionné. Que plusieurs membres de l'organisation sont habitants de la commune et que des solutions seront trouvées s'il venait a y avoir un déficit.

Vote :

Les membres du conseil acceptent le préavis N° 05-2025 par vingt oui et six abstentions.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité rappelle la journée coup de balais le 24 mai 2025.

Il n'y a pas d'autres communications.

7. Divers et propositions individuelles

Monsieur Laurent Ogay demande des nouvelles du PACOM, Le Syndic informe que c'est toujours en cours, qu'ils doivent finaliser quelques points avant de pouvoir redemander un examen préalable au canton.

Pierre-André Golliez demande si les propriétaires n'étant pas domicilié sur la commune ont été informé du nouveau tarif sur la distribution de l'eau. Le syndic n'a pas la réponse mais va se renseigner.

Monsieur Xavier Gottraux se dit inquiet sur le non-goudronnage de la partie le long de la place de la fontaine en bas du Chemin de Crasset.

Madame Arlette Kisfaludi, demande à ce que les personnes qui font abstentions puisse prendre la parole et donner la raison de leur abstention. Le président précise qu'il y a une discussion avant le vote et chaque personne peut s'exprimer à ce moment-là.

Monsieur Mamin, demande s'il est possible d'agender annuellement la journée coup de balais. Le syndic lui répond que c'est envisageable.

Il rappelle que le 14 juin, une visite sera faite de Lovatens par ces frontières, présentée par M. Claude Ogay. La forme de la visite n'est pas encore connue.

Monsieur Yves Pernet trouve dommage que la Municipalité soit si peu représentée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21:36

Lovatens, le 13 mai 2025

Le procès-verbal est approuvé par le conseil général du 2 décembre 2025

Au nom du conseil général

Le président : La secrétaire :

Conseil général LOVATENS

Yvon Pichonnat Mélanie Gavillet